

LEXIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL

ACCISES	Droits indirects de consommation concernant les boissons alcooliques, les tabacs et les huiles minérales. Ces droits sont codifiés et régis par des directives communautaires et le Code Général des Impôts.
ACP	Les pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) constituent un groupe de pays qui bénéficient d'accords préférentiels avec l'Union Européenne
AELE	L'AELE (Association Européenne de Libre Echange) est constituée de l'Islande, de la Norvège, de la Suisse et du Liechtenstein ; elle bénéficie d'accords préférentiels avec l'Union Européenne
ACQUISITION	Il s'agit de l'achat de marchandises dans un état membre de l'Union Européenne par une personne d'un autre état membre. Cet achat s'effectue hors taxes dans l'état membre de départ, il est taxé dans l'état d'arrivée
ADVANCE PAYMENT BOND ADVANCE PAYMENT LETTER OF GUARANTEE	Caution de restitution d'acompte
ADVISING BANK	Banque notificatrice
AFFACTURAGE	L'affacturage réunit les caractères d'un procédé de recouvrement, d'une technique de garantie des risques de paiement et d'un moyen de financement des créances. Le factor règle par anticipation au vendeur les factures émises sur l'acheteur, sous déduction de ses commissions. Il s'agit non pas d'un escompte, mais d'un paiement par subrogation avec quittance subrogative.
AFFRETEMENT	Location d'un moyen de transport pour une durée et une destination déterminées
AGENT COMMERCIAL	Sa principale mission est la prospection de clients pour le compte de l'exportateur, ce dernier étant le seul responsable du produit, du prix et des conditions de vente auprès de la clientèle. Il se différencie du distributeur ou du concessionnaire qui lui, achète et revend en son nom.
AIRWAY BILL (AWB)	LTA (Lettre de Transport Aérien)
ALENA	Association de Libre Echange Nord américaine : marché commun constitué par les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.
ARBITRAGE	L'arbitrage permet de régler un litige apparu au cours d'une transaction en faisant appel à un arbitre. Il est plus souple qu'un procès, mais son coût et les délais qu'il engendre dépendent de la volonté des deux parties concernées
ASSURANCE CREDIT	Elle constitue la synthèse de 3 services : la prévention des impayés, leur recouvrement et leur indemnisation. Elle protège contre le risque commercial, mais aussi contre le risque politique. Elle couvre aussi le risque d'interruption de marché (dit de « fabrication »), ce qu'aucune autre technique ne peut faire.
ATR	L'ATR est un certificat de circulation des marchandises dans le cadre des relations entre la Turquie et l'Union Européenne. L'obtention de ce document permet à l'exportateur de bénéficier du régime de la libre circulation ou du régime préférentiel. Le document ATR doit être visé par les autorités douanières de l'état d'exportation.
AVANCE EN DEVISES	Elle permet de financer une exportation : l'exportateur emprunte le montant d'une créance à recevoir en devises du pays de son client puis revend ces devises contre sa monnaie nationale. Au moment du règlement de son client, il remboursera alors la banque avec les devises reçues en paiement. Cette technique permet de réduire le risque de change.

BAF	Le BAF (Bunker Adjustment Factor) est une valeur d'ajustement qui vient s'ajouter au prix du frêt de base, soit à la hausse, soit à la baisse : il dépend de l'évolution du prix du carburant.
BANQUE EMETTRICE	C'est la banque qui a émis le crédit documentaire. Elle a obligation de payer lorsque les documents qui lui sont présentés sont conformes aux exigences du crédit documentaire.
BANQUE NOTIFICATRICE	Dans le cadre d'un crédit documentaire, c'est la banque intermédiaire à laquelle la banque émettrice demande d'effectuer la transmission du crédit documentaire auprès du bénéficiaire. Toutefois, la banque notificatrice n'offre aucune garantie au bénéficiaire et se contente de transmettre l'information.
BARRIERES NON TARIFAIRES	Ensemble de mesures protectionnistes destinées à freiner la pénétration de produits étrangers : contingentement, quotas, normes techniques ou de sécurité, formalités administratives, inspections des marchandises...
BARRIERES TARIFAIRES	Droits de douane et taxes appliqués aux produits importés, qui constituent donc des mesures protectionnistes par rapport aux produits nationaux qui en sont exemptés.
BCE	Banque Centrale Européenne
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BID BOND	Caution d'adjudication
BIENS A DOUBLE USAGE	Dans la réglementation communautaire, on qualifie ainsi des biens susceptibles d'avoir une utilisation tant civile que militaire
BILL OF LADING	Connaissance
BILLET A ORDRE	Ecrit par lequel l'acheteur (souscripteur) promet au vendeur (bénéficiaire) le paiement de la somme due, à vue ou à partir d'une certaine date, sur présentation du billet à ordre à une banque choisie. Le billet à ordre est émis à l'initiative de l'acheteur, contrairement à la traite (ou lettre de change) qui est à l'initiative du vendeur.
BUREAU DE DESTINATION	Bureau de douane où sont présentées les marchandises au terme d'une opération de transit.
BUREAU DE DOMICILIATION	Bureau de douane où sont centralisées toutes les opérations d'une entreprise dans le cadre d'une procédure particulière dont elle a bénéficié (par exemple d'une PDD)
BUREAU DE DOUANE	Lieu où peut être accompli tout ou partie des formalités douanières (dépôt des déclarations de dédouanement, etc...). En France, un bureau de douane coïncide avec une recette de douane où sont perçus les droits et taxes. Officiellement, un bureau de douane s'appelle une Recette des douanes et des droits indirects.
BUREAU DE REPRESENTATION	Tout comme la succursale, et contrairement à la filiale, le bureau de représentation est une forme d'implantation directe à l'étranger, sans personnalité juridique propre. Véritable branche annexe de la maison-mère, le bureau de représentation assume principalement une activité de prospection et de représentation, voire plus rarement une activité commerciale ou administrative. Il assure ainsi la présence de l'exportateur sur le marché.
BUREAU DE SORTIE	Dernier bureau de douane par lequel les marchandises quittent physiquement le territoire communautaire.
CAF	Le CAF (Currency Adjustment Factor) est une valeur d'ajustement qui vient s'ajouter au prix du frêt de base, soit à la hausse, soit à la baisse : il dépend de l'évolution de la devise dans laquelle est libellé le tarif de transport.
CARNET ATA	Le sigle ATA est une combinaison des mots français et anglais : admission temporaire et temporary admission. Il désigne une procédure dont peuvent bénéficier certaines catégories de biens

	(par exemple de l'outillage, des échantillons) à l'occasion d'un transit ou d'un séjour temporaire dans les pays qui appliquent cette procédure ATA.
CARNET TIR	Carnet à feuillets détachables utilisé pour une opération de transit international routier.
CARRIER	Transitaire
CARTABLE DE BORD	Classeur dans lequel le capitaine du navire range les connaissements chef et qui sert d'une façon générale à transmettre des documents originaux. La pratique du cartable de bord est courante dans l'utilisation du crédit documentaire. Le vendeur confie un original commercial du connaissement au capitaine du navire avec mission pour ce dernier de le remettre au consignataire de la marchandise à l'arrivée du navire. Une attestation émise par la compagnie maritime certifiant que l'original a été déposé dans le cartable de bord sera remise au bénéficiaire. Celui-ci présentera ce document et les autres originaux à la banque notificatrice pour obtenir le paiement.
CAUTION D'ADJUDICATION	Ce type de caution est délivré pour accompagner des propositions commerciales en réponse à des appels d'offres internationaux. Elle garantit l'acheteur du paiement d'une pénalité en cas d'inexécution par le soumissionnaire des obligations lui incombant du fait de son offre.
CAUTION DE BONNE FIN	Ce type de caution est délivré pour accompagner des propositions commerciales en réponse à des appels d'offres internationaux. Elle constitue en engagement de payer à l'acheteur une somme forfaitaire en cas de mauvaise exécution du marché ou de défaillance du fournisseur
CAUTION DE RESTITUTION D'ACOMPTE	Ce type de caution est délivré pour accompagner des propositions commerciales en réponse à des appels d'offres internationaux. Elle constitue un engagement de reverser à l'acheteur les acomptes versés en cas de non-exécution du contrat.
CEI	La Confédération des Etats Indépendants est composée de l'Arménie, de l'Azbaidjan, de la Bélarus, de la Georgie, du Kazakhstan, de la République Kirghize, de la République de Moldova, de la Fédération de Russie, du Turkménistan, de l'Ukraine et de l'Ouzbékistan.
CMR	La lettre de voiture CMR est le document de transport émis dans le cadre d'un transport international routier. Il est signé par le transporteur et l'expéditeur et est établi au moins en 3 exemplaires originaux.
CHARGEUR	Le chargeur est l'expéditeur de la marchandise
COMMISSIONNAIRE	Lorsque le transitaire dispose d'une large initiative dans l'organisation et la réalisation des opérations, lorsqu'il choisit ses sous-traitants et transporteurs, il est commissionnaire de transport, pleinement responsable à l'égard de son client (il est débiteur d'une obligation de résultat).
COMPENSATION	Utilisée dans les transactions internationales, la compensation oblige l'exportateur à acheter des biens ou services de son client étranger en échange de tout ou partie de sa vente.
CONFERENCE MARITIME	Qualification donnée à une entente passée entre des compagnies maritimes desservant les mêmes relations géographiques, visant à exploiter des lignes régulières à des conditions uniformisées (tarifs, ristournes, fréquence des départs, etc...)
CONNAISSEMENT	Le connaissement est délivré dans le cadre d'un transport maritime ou fluvial. Il vaut reçu de la marchandise par la compagnie de transport et matérialise le contrat. Il est aussi un titre représentatif de la marchandise, conférant à son légitime détenteur un droit exclusif à obtenir livraison de la marchandise transportée, indépendamment de toute justification de propriété. Il est rédigé par

	le transporteur d'après les indications fournies par le chargeur. Il se compose de 2 ou 3 originaux.
CONNAISSEMENT CHEF	Original non commercial d'un connaissance destiné au capitaine du navire
CONSIGNATAIRE DE LA MARCHANDISE	Entreprise chargée de représenter le chargeur, soit à la livraison des marchandises tout en libérant le transporteur, soit jusqu'à la prise en charges des marchandises par le transporteur .
CONTINGENTEMENT	Pratique protectionniste qui consiste à limiter quantitativement l'accès du marché national aux importations de certains produits afin de protéger l'industrie locale
CREDIT ACHETEUR	Consenti par une banque à un acheteur étranger, le crédit acheteur permet de financer une exportation à moyen ou long terme. Pour cela, l'acheteur doit avoir signé un contrat commercial avec l'exportateur et une convention de crédit avec la banque.
CREDIT DOCUMENTAIRE	Technique bancaire qui apporte à l'exportateur la garantie d'être payé de sa vente et à l'importateur celle de recevoir les marchandises convenus au contrat commercial. Il s'agit d'un engagement pris par la banque de l'importateur à sa demande et en ses lieu et place de régler le montant convenu dans le contrat, à l'exportateur, contre des documents représentatifs de la marchandise.
CUSTOMS OFFICE	Bureau de douane
CUSTOMS VALUE	Valeur en douane
DAU	Pour établir une déclaration en douane, il faut utiliser un imprimé spécifique, le DAU (Document Administratif Unique). Il se présente sous la forme d'une liasse à 8 feuillets utilisés de façon complète ou fractionnée selon les opérations effectuées (exportation, importation, transit) et dont les mentions diffèrent suivant les régimes adoptés.
DEB	L'abolition des frontières fiscales dans le cadre du Marché unique entre les états membres de l'Union Européenne, au 1 ^{er} janvier 1993, a eu pour effet de supprimer la plupart des formalités et contrôles liés aux échanges de biens. Afin de pouvoir établir les statistiques du commerce extérieur et de veiller au respect des règles fiscales concernant la TVA, il est donc demandé aux entreprises d'établir une DEB (Déclaration d'Echange de Biens) pour leurs transactions intracommunautaires.
DECLARATION EN DOUANE	Lorsqu'une entreprise réalise des échanges commerciaux hors de l'Union Européenne, elle doit déposer une déclaration en douane, le DAU, pour les marchandises importées ou exportées. Les agents des douanes ne sont pas habilités à établir cette déclaration pour le compte d'un usager, mais peuvent apporter des conseils. La plupart du temps, c'est le transitaire qui se charge d'établir de la déclaration en douane.
DEDOUANEMENT	Le dédouanement des marchandises repose sur les obligations suivantes : conduire et présenter les marchandises dans un bureau de douane, déposer une déclaration en douane accompagnée des documents requis par les réglementations particulières, payer les droits et taxes exigibles. Ce n'est qu'à l'issue de ces formalités et après contrôle éventuel des marchandises par les services des douanes que l'opérateur peut disposer de ses marchandises.
DETAXE (ACHAT OU VENTE EN)	Un résident étranger (pays tiers) peut effectuer sous certaines conditions liées à sa personne, au type de marchandises et au respect de certaines formalités, un achat hors TVA
DISTRIBUTEUR	Il vend la marchandise sur les pays qu'il représente grâce à son réseau. Il vend le produit qu'il vous a acheté, c'est donc sur lui que la créance naît à l'étranger.
DOCUMENTARY CREDIT	Crédit documentaire

DUTY FREE	Détaxe
EMPOTAGE/DEPOTAGE	Opération de chargement/déchargement de marchandises à l'intérieur d'un conteneur, d'une caisse mobile ou d'une citerne.
ENTREPOT FISCAL	Régime d'entrepôt sous lequel des marchandises communautaires sont stockées en France en suspension de TVA.
ESPECE TARIFAIRE	L'espèce tarifaire est une dénomination attribuée à chaque marchandise en fonction de ses caractéristiques propres, sous forme de nomenclature (12 chiffres et 1 lettre) du tarif douanier commun. Elle doit être portée sur toute déclaration DAU, à l'importation comme à l'exportation.
EVP (EQUIVALENT VINGT PIEDS)	Unité dans laquelle sont exprimés les trafics conteneurisés et la capacité des navires porte-conteneurs
EXCISE TAX	Accises
EXPORT CREDIT INSURANCE	Assurance crédit
FACTURE PRO FORMA	Facture qui doit être en tous points semblable à la facturation définitive et qui permet les règlements d'acomptes, l'obtention de licence, etc
FACTORING	Affacturation
FILIALE	La création à l'étranger d'une société sera qualifiée de filiale si la société mère française détient plus de la moitié du capital de la société. Dans les autres cas, on parlera de « participation ». Une société dont le siège social est à l'étranger est entièrement soumise au droit du pays du siège.
FORFAITAGE	Il s'agit de l'achat et de l'escompte sans recours de créances détenues à l'étranger. Le forfaitage permet à l'exportateur de proposer à son client des avantages au niveau du financement (taux, délais de paiement...) et de s'assurer du règlement de la transaction.
GROUPAGE	Expédition pour laquelle un transitaire regroupe plusieurs expéditions individuelles pour en constituer une seule, dans le but de bénéficier de tarifs préférentiels. Les marchandises sont dégroupées à l'arrivée et livrées aux destinataires.
INCOTERMS	Les Incoterms ont été définis par la Chambre de Commerce Internationale. Ils définissent de façon uniforme les points de transfert de frais et de risques entre le vendeur et l'acheteur. Ils sont au nombre de 13, répertoriés en 3 catégories en fonction du mode de transport utilisé. Leur utilisation permet de lever toute ambiguïté sur les termes du contrat de vente.
ISSUING BANK	Banque émettrice
JOINT VENTURE	Structure créée par le regroupement de deux personnes (ou deux entités) d'un même pays ou de pays différents dans le cadre d'une alliance stratégique à l'étranger.
LTA	La LTA (Lettre de Transport Aérien) matérialise le contrat de transport entre la compagnie aérienne (ou l'agent agréé) et l'expéditeur.
LVI	La LVI (Lettre de Voiture Internationale) matérialise le contrat de transport entre l'entreprise ferroviaire et l'expéditeur.
LETTRE DE CHANGE	La lettre de change (ou traite) est un document écrit notifiant à l'acheteur l'ordre de régler tout ou partie d'une créance à une date donnée.
LICENCE D'EXPORTATION	Dans le cadre de l'exportation de certains produits, une licence d'exportation doit accompagner la déclaration en douane. Elle est délivrée par le SETICE, pour une durée de 1 an.
LICENCE D'IMPORTATION	L'importation de certains produits (par leur quantité ou leur provenance) peut mettre en danger les producteurs européens. A titre de sauvegarde, ces importations doivent préalablement être

	validées par la licence d'importation.
LISTE DE COLISAGE	Document établi en principe par l'exportateur, qui décrit dans le détail les caractéristiques des colis expédiés (nombre, poids brut et net, dimensions, marques, contenu...). Ce document ne répond à aucune obligation réglementaire, mais plutôt à une pratique efficace.
MANDATAIRE	Lorsque le transitaire agit dans le cadre d'instructions précises et limitatives de son donneur d'ordres, il est simple mandataire, responsable de ses fautes et de celles de ses préposés (il est débiteur d'une obligation de moyens).
NOMENCLATURE DU SYSTEME HARMONISE (SH)	Nomenclature douanière internationale identifiant les produits sous forme d'un code à 6 positions.
NAFTA	ALENA
ORIGINE DES MARCHANDISES	L'origine des marchandises permet de déterminer : les taux de droits de douane applicables à l'importation, les statistiques du commerce extérieur, l'application de réglementations et/ou taxations spécifiques.
PACKING LIST	Liste de colisage
PDD (PRODECURE DE DEDOUANEMENT A DOMICILE)	La PPD permet de dédouaner les marchandises sans les faire passer par le bureau de douane. Elle est toutefois soumise à l'établissement d'une convention et réservée aux entreprises qui effectuent plus de 50 opérations par an. Elle présente les avantages suivants : le dédouanement s'effectue dans les locaux de l'entreprise, aucune déclaration n'est à déposer à chaque opération, une déclaration récapitulative est déposée en fin de période, le dédouanement est ainsi beaucoup plus rapide.
PDS (PROCEDURE DE DEDOUANEMENT SIMPLIFIEE)	Cette procédure, soumise à autorisation du service des douanes, repose sur les principes suivants : les marchandises sont présentées au bureau de douane ou dans tout autre lieu convenu, la déclaration simplifiée peut être déposée par anticipation, la régulations peut s'effectuer au coup par coup ou en fin de période.
PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PERFORMANCE BOND	Caution de bonne fin ou de bonne exécution
PROMISSORY NOTE	Billet à ordre
RCO (RENSEIGNEMENT CONTRAIGNANT SUR L'ORIGINE)	L'administration des douanes peut établir à titre gratuit, un RCO. Cet avis précise de manière officielle, les taux de droits de douane et/ou les régimes préférentiels applicables aux marchandises en fonction de leur origine.
RTC (RENSEIGNEMENT TARIFAIRE CONTRIANGNANT)	Le RTC peut être demandé à l'adminstration des douanes. Il permet de déterminer de manière officielle et sans ambiguïté le classement tarifaire des marchandises (nomenclature).
SHIPPER	Chargeur
TARIF DOUANIER COMMUN	Le tarif douanier commun prévaut pour l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne : il précise le montant des droits de douane en fonction des produits, mais de manière uniforme dans l'ensemble des états membres de l'Union européenne.
TENDER BOND	Caution d'adjudication
TEU (TWENTY FOOTER EQUIVALENT UNIT)	EVP
TRANSITAIRE	Le transitaire est un professionnel qui organise, exécute ou fait exécuter un déplacement des marchandises avec franchissement de frontières, à l'occasion des opérations de commerce international. Selon les termes du contrat conclu avec le client, ses responsabilités sont plus ou moins étendues : du simple mandataire ou commissionnaire de transport.
ULD (UNITED LOAD DEVICE)	Unités de charge adaptées de par leur forme et dimensions au transport aérien, et qui permettent de faciliter le groupage des

	marchandises. Par exemple : palettes aéronautiques, conteneur de fret, unités de transport de véhicules sur deux niveaux.
UP (UNITE PAYANTE)	Lors du calcul du prix d'un fret, unité de taxation qui s'entend soit à la tonne, soit au mètre cube à l'avantage du navire
VALEUR EN DOUANE	Valeur retenue pour l'application du tarif douanier commun et entrant dans les bases de calcul des droits de douanes et taxes. Elle repose normalement sur la notion de valeur transactionnelle et à défaut découle de l'application de diverses méthodes de substitution par les services douaniers. La valeur en douane est déterminée au lieu d'importation dans le territoire douanier communautaire et au moment de la mise en libre pratique des marchandises. S'il s'agit d'une exportation, la valeur en douane est déterminée au lieu de sortie du territoire douanier communautaire (valeur départ usine + frais de transport jusqu'à la frontière).